

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 11
Votants 13

Date de la convocation :
20 février 2024

Date d'affichage
20 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaients présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Adjoints, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Nathalie BRILLARD, Pierrick BARON, Maëlig LE DU Conseillers.

Etaients absents excusés : David GILBERT a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°15/2024 : ACHAT TERRAIN PARCELLE ZE 203

Denis CHOPIN, rapporteur

Par délibération n° 29/2021 du 23 mars 2021, le conseil municipale de La Selle-en-Luitré a acté le projet de mise en place d'une citerne souple (travaux de mise en œuvre, poche incendie et branchement au réseau d'eau potable) sur le secteur de La Haute Cherinne.

Un emplacement a été ciblé sur la parcelle ZE n° 203 (anciennement ZE n° 164).

Les propriétaires des trois maisons dites du Clos Chérinel ont donné leur accord pour l'implantation de la réserve incendie à proximité de la voie d'accès desservant leurs habitations.

Les propriétaires des trois maisons dites du Clos Chérinel ont sollicité la mairie pour l'entretien du chemin. En contrepartie, ils ont donné leur accord pour céder à titre gratuit la parcelle ZE n°203.

Dans ce cadre, un bornage a été réalisé par Geomat en juillet 2022.

Il convient dorénavant que le conseil municipal acte l'acquisition de cette parcelle ZE n° 203.

Le terrain sera donné à la commune. La commune de La Selle-en-Luitré prendra en charge la moitié des frais de notaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- **ACTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE n° 203 à titre gratuit ; les frais de notaire seront pris en charge pour moitié par la commune de La Selle-en-Luitré,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

